



IRFSS Bretagne CRFP - FICHE INSCRIPTION

A retourner par mail : crfp.bretagne@croix-rouge.fr ou à l'adresse suivante :
Centre Régional Formation Professionnelle, 10 rue André et Yvonne Meynier - 35000 RENNES

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Raison sociale (si entreprise) :	
NOM Prénom (si particulier) :	
Adresse :	
Code Postal / Ville :	Effectifs :
Secteur d'activité :	N°Siret obligatoire :
Téléphone :	E-mail :
Fiche complétée par :	Fonction :
Intitulé de la formation :	
Lieu de formation :	
Date(s) :	
Prise en charge de la prestation : <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Service civique <input type="checkbox"/> Entreprise <input type="checkbox"/> OPCA : préciser les coordonnées :	

RENSEIGNEMENTS PARTICIPANTS

	Civilité	NOM - Prénom	Adresse mail
1			
2			
3			
4			
5			

Comment avez-vous connu cette formation ?

- Site Internet Portes-Ouvertes Facebook Connaissance Mailing
- Autre :

Date, signature et cachet de l'entreprise



« Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par la Croix-Rouge française pour l'établissement de votre dossier pédagogique et administratif. Elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant toute la durée de votre formation et jusqu'à 5 ans après votre sortie. Le responsable de traitement est le Président de la Croix-Rouge française et, par délégation, le Directeur général. La Déléguée à la protection des données personnelles peut être contacté au siège de la Croix-Rouge française au 98, rue Didot – 75014 Paris ou DPO@croix-rouge.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant à qualite.irfss-bretagne@croix-rouge.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). »